

> Philippe Delvaux, Chargé de communication externe chez Brulocalis

## L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES PRÔNÉE PAR 3 MÉMORANDUMS

Dans la perspective des nombreuses élections émaillant l'année 2024, plusieurs mémorandums se sont attachés à défendre les droits des femmes et la question d'égalité de genre. Le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB), le Vrouwenraad et l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes ont tous fait connaître leurs revendications pour la législature à venir. Dans la foulée de la Journée internationale du 8 mars de lutte pour les droits de femmes, nous revenons sur trois outils de défense de ces droits. Trois mémorandums parus en prévision des élections prochaines. Nombre de leurs revendications se recoupant, nous ne les répéterons donc pas toutes et nous limiterons en outre à une sélection adressée au niveau local.

### PRIORITÉS DU CÔTÉ FLAMAND

Le Vrouwenraad a fait connaître dès septembre 2023 ses grandes priorités pour les élections à venir. Non spécifiquement adressées au niveau local, elles n'en comportent pas moins des revendications que celui-ci, notamment dans ses politiques sociales ou celles de son CPAS, peut aborder.

Les revendications du Vrouwenraad sont principielles et, à notre connaissance, n'ont pas été déclinées dans un mémorandum technique :

- Assurer une représentation équilibrée et inclusive partout dans le monde : le Vrouwenraad appelle à davantage de mécanismes pour rendre cette réflexion exécutoire.
- Fournir des soins de santé adaptés au genre et à la culture : le Vrouwenraad demande une sensibilisation et une prise de conscience de l'utilisation unilatérale du corps de l'homme blanc comme norme médicale parmi les prestataires de soins de santé, les chercheurs et les cours de formation.
- Prolonger la période d'avortement à 18 semaines, tel que recommandé par le rapport en la matière du Comité scientifique en mars 2023.
- Lutter contre la précarité menstruelle
- Tout le monde au travail : pour que chaque talent trouve sa place, des mesures de soutien, telles que des services de garde d'enfants de qualité, sont nécessaires.
- Réduire le nombre d'enfants par surveillant dans les services de garde. Des services de garde d'enfants accessibles, abordables et de qualité sont essentiels pour permettre aux femmes (et aux hommes) de se concentrer librement sur leur carrière ou leurs soins. De meilleurs salaires et conditions de travail pour les personnes travaillant dans les services de garde d'enfants sont nécessaires.
- Comblent l'écart salarial et de prévoyance : les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps

partiel, ce qui impacte les salaires et les retraites et conduit à un écart entre les sexes, que le Vrouwenraad demande d'éliminer.

- Opter pour une fiscalité équitable. Au cours des dernières décennies, la charge fiscale s'est déplacée vers les groupes à faible revenu et donc vers les femmes en particulier. Le Vrouwenraad réclame un système de taux d'imposition plus juste.
- Créer un espace public sûr : les femmes étant souvent victimes de violence et de discrimination dans les espaces publics et en ligne, le Vrouwenraad insiste sur la nécessité de créer un environnement sûr où les femmes soient libres de s'exprimer et de se déplacer.
- Mettre en place un fonds pour le climat : les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la crise climatique et le Vrouwenraad demande de donner une place à l'égalité des sexes dans la politique climatique. Il plaide pour la création d'un fonds national et flamand pour une transition juste. Les





ressources de ce fonds devraient être utilisées pour investir dans une politique climatique durable.

## PRIORITÉS DU CÔTÉ FRANCOPHONE

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) a également publié son mémorandum pour les élections fédérales, régionales et européennes du 9 juin 2024.

Outre la pérennisation des ministères des Droits des femmes et le maintien de la Conférence interministérielle « Droits des femmes », quelques revendications concernent les niveaux politique et administratif eux-mêmes.

*Au rang des gender mainstreaming et budgeting (analyse de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques sous l'angle du genre), le CFFB insiste pour que le **gender budgeting** soit mis en place à tous les niveaux de pouvoir ainsi que dans les services de l'État à gestion séparée, les entreprises d'État et les organismes d'intérêt public. De même, lors de l'élaboration des budgets, il est nécessaire de régulièrement évaluer de manière chiffrée les éventuels déséquilibres à corriger, afin d'en faire un réel outil préventif et de permettre de produire des statistiques genrées. Rappelons à ce titre que depuis des années, le gender budgeting est autorisé aux communes bruxelloise. La dernière Circulaire budgétaire en date (CIRC 2023-12) prévoit explicitement cette possibilité (voir point 1.6 de la circulaire). Le CFFB encourage les prochains gouvernements à adopter un plan de **gender mainstreaming** pour la durée de leur législature, à l'image de ce qui a été réalisé pour 2019-2024. Rappelons que le gender mainstreaming est la prise en compte systématique des différences de situation entre les femmes et les hommes comme élément essentiel de l'élaboration et de la mise en œuvre de toute politique.*

Le **harcèlement** sexiste et sexuel conduit le CFFB à revendiquer de mieux définir les contours de celui-ci, mais aussi d'évaluer l'impact des actions entreprises contre le sexisme dans l'espace public, comme la formation des gardiens de la paix ou des gardiens de parc, l'éclairage dans l'espace public, l'inclusion du harcèlement de rue dans tous les projets d'urbanisme, etc.

Pour le surplus, nous ne passerons pas ici tout le mémorandum en revue, d'autant plus que nombre de ses revendications se retrouvent peu ou prou dans le mémorandum du Vrouwenraad, son pendant néerlandophone, mais nous focaliserons sur quelques revendications qui pourraient résonner dans le monde communal.

Pour ce qui relève de la **politique**, le CFFB propose diverses mesures dont certaines de niveaux plus bruxellois telle l'application de la règle de la « tirette » (alternance homme/femme sur l'ensemble de la liste) à

tous les scrutins électoraux, et donc la suppression de l'exception prévue en Région bruxelloise pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places. On y demande aussi l'évaluation, par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, des politiques publiques et des nouvelles législations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de veiller à ce que les femmes s'engagent davantage en politique mais aussi y restent, avec une réforme du fonctionnement des gouvernements et assemblées pour garantir une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle, notamment par la réduction voire la suppression des réunions le soir, la mise en place de systèmes de garderie, etc.

Et enfin au niveau des **administrations**, le CFFB demande d'étudier la possibilité d'inclure une clause d'égalité hommes-femmes dans les marchés publics, de poursuivre les efforts en matière d'analyse genrée des projets de réglementation, de garantir une représentation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux de responsabilité au sein des administrations publiques, en ce compris le top management, de prévoir la mixité des jurys de recrutement, d'exiger l'application stricte de l'égalité salariale, d'éviter le travail à temps partiel contraint et enfin d'intégrer une clause de non-discrimination dans les règlements de travail de toutes les administrations, tant envers les usagers qu'entre collaborateurs.

## AU FÉDÉRAL: L'INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Dans la perspective de la législature (fédérale) 2024-2029, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes<sup>1</sup> a lui aussi publié à l'attention des partis politiques un mémorandum établissant ses priorités en la matière.

Encore une fois, quoique non spécifiquement destiné aux pouvoirs locaux, il nous a paru intéressant de nous arrêter sur certaines des revendications de l'Institut en ce que les évolutions prônées peuvent impacter la société locale.

L'égalité de genre reste un défi, notamment suite à un nombre croissant de signalements de cas de discriminations fondées sur le sexe ou le genre. Par rapport à la précédente législature, celle finissant a connu un mouvement de revendications et de prise de conscience sociétale face à l'ampleur des comportements sexuels transgressifs à la suite du mouvement #MeToo. L'impact connu d'un partage plus égalitaire des tâches dans la sphère privée sur l'emploi des femmes ou encore l'attention accrue pour la dimension du genre dans le domaine de la santé démontrent la nécessité d'élaborer une politique d'égalité de genre ambitieuse et effective.

*Le mémorandum se structure en neuf axes, dont cinq comportent des revendications qui, bien que destinées*

1. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est une institution publique indépendante qui a pour mission de garantir et promouvoir l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité de genre, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe et le genre et qui veille au respect de la législation relative à l'égalité des femmes et des hommes et de genre.



comportent des revendications qui, bien que destinées au Fédéral, pourraient in fine attirer l'attention des communes ou CPAS.

Au chapitre des **discriminations** basées sur le genre, l'Institut demande e.a. d'approfondir et d'améliorer la Loi Genre, notamment par l'adoption ou l'adaptation des certains arrêtés royaux tels que ceux relatifs aux exigences professionnelles essentielles et déterminantes, à l'action positive au sein du secteur public et à la fourniture de biens et de services exclusivement ou essentiellement destinés aux membres d'un sexe ; d'évaluer les mesures de protection et procédures existantes concernant les personnes confrontées à un comportement transgressif dans un contexte professionnel ; d'adapter le cadre législatif en clarifiant et révisant la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public, en prévoyant des aménagements concrets de peines alternatives, une sensibilisation et une éducation au sexisme et enfin un renforcement de la formation des intervenants ; de prévoir une procédure assouplie pour pouvoir ajouter à son nom de famille actuel le nom de chaque parent ou retirer l'un des deux noms...

La **lutte contre les violences basées sur le genre**, y compris les violences sexuelles occupe le deuxième axe. Depuis 2001, tous les niveaux politiques belges collaborent à cette lutte via le Plan d'action national (PAN) de lutte contre les violences basées sur le genre. La société civile et les organisations de terrain y jouent un rôle important. La réponse aux violences sexuelles repose en partie sur les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)<sup>2</sup>. L'Institut demande e.a. de mettre en œuvre la Loi Féminicide ; renforcer la protection et la prise en charge des victimes dont les enfants ; d'amplifier, uniformiser, renforcer et simplifier l'évaluation des risques des violences basées sur le genre et de la diffuser auprès des professionnels qui y sont confrontés ; de sensibiliser aux pratiques préjudiciables et veiller à ce que les auteurs de violences basées sur le genre au nom de la culture, de la coutume, de la religion, de la tradition, soient poursuivis ; et de mettre en place une assistance juridique accessible aux victimes.

Pour un **marché du travail et une économie égalitaires**, les revendications portent par exemple sur l'amélioration de l'indépendance économique des femmes en s'attaquant à l'écart de salaire et de pension, notamment au moyen de la transposition de la directive de l'UE sur la transparence des salaires ; sur une attention spécifique aux groupes vulnérables tels ceux issus de l'immigration, ou les femmes peu qualifiées, âgées ou atteintes d'un handicap ; sur les mesures de conciliation entre vie professionnelle et privée ; sur des efforts supplémentaires pour garantir l'égalité de genre au niveau des organes et des postes de prise de décision et sur des mesures pour créer des environnements et des cultures de travail inclusifs et sûrs.

Tout un axe est consacré au **gender mainstreaming**.

Et enfin les revendications relatives aux **personnes transgenres** pourraient impacter le niveau local dans sa compétence d'état civil dès lors que serait accordée la possibilité aux personnes de genre non binaire d'enregistrer leur identité de genre dans le Registre national et de modifier leur acte de naissance, de rendre le numéro de Registre national neutre du point de vue du genre ; ou que serait simplifiée la procédure de modification de l'enregistrement du genre.

### Plus d'info

[https://iqvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/memorandum\\_fr.pdf](https://iqvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/memorandum_fr.pdf)

Ce document est une première version concise présentant les principales priorités de l'Institut. Un document plus complet reprenant les engagements de façon plus détaillée est prévu mais n'était pas encore disponible à rédaction de ce texte

2. Celui pour Bruxelles se trouve au CHU Saint-Pierre.